



AVIS DE COURSE

OPEN DERIVEURS NOUVELLE AQUITAINE

CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE SITE LATECOERE – 19 ET 20 JUIN 2021 GRADE 5 A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

3 COMMUNICATION

[DP] [Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 Cette régata est ouverte à toute classe de dériveurs figurant sur la table des handicaps 2015, excepté le groupe D1 et les quillards de sport.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :



CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <https://www.cnbo.fr/> jusqu'au 18 juin 2021 ou sur place le 19 juin au matin.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Il n'existe pas de droits d'accès à la compétition.

Une participation de 10.00€ pour le repas du samedi soir sera demandée (possibilité de payer directement en ligne ou sur place lors de la confirmation des inscriptions).

6. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

7. PROGRAMME DES COURSES

7.1 Confirmation des inscriptions : samedi 19 juin 2021 de 9h00 à 12h00

7.2 Horaires de course pour toutes les séries :

- Samedi 19 juin 2021 : premier signal d'avertissement à 14h00. Courses à suivre.
- Dimanche 20 juin 2021 : premier signal d'avertissement à 11h00. Courses à suivre.

7.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 le 6 septembre 2020

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type technique.

8.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

9. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44.1 : pénalité de deux tours.

10. CLASSEMENT

10.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 Courses retirées :

- (a) Si moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans sa série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Si 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Centre Nautique Biscarrosse Olympique

Avis de course
Open dériveurs Nouvelle Aquitaine
19 et 20 juin 2021



11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

13. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers des dériveurs simples et aux trois premiers des dériveurs doubles.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

14.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course sous peine de disqualification sans instruction.

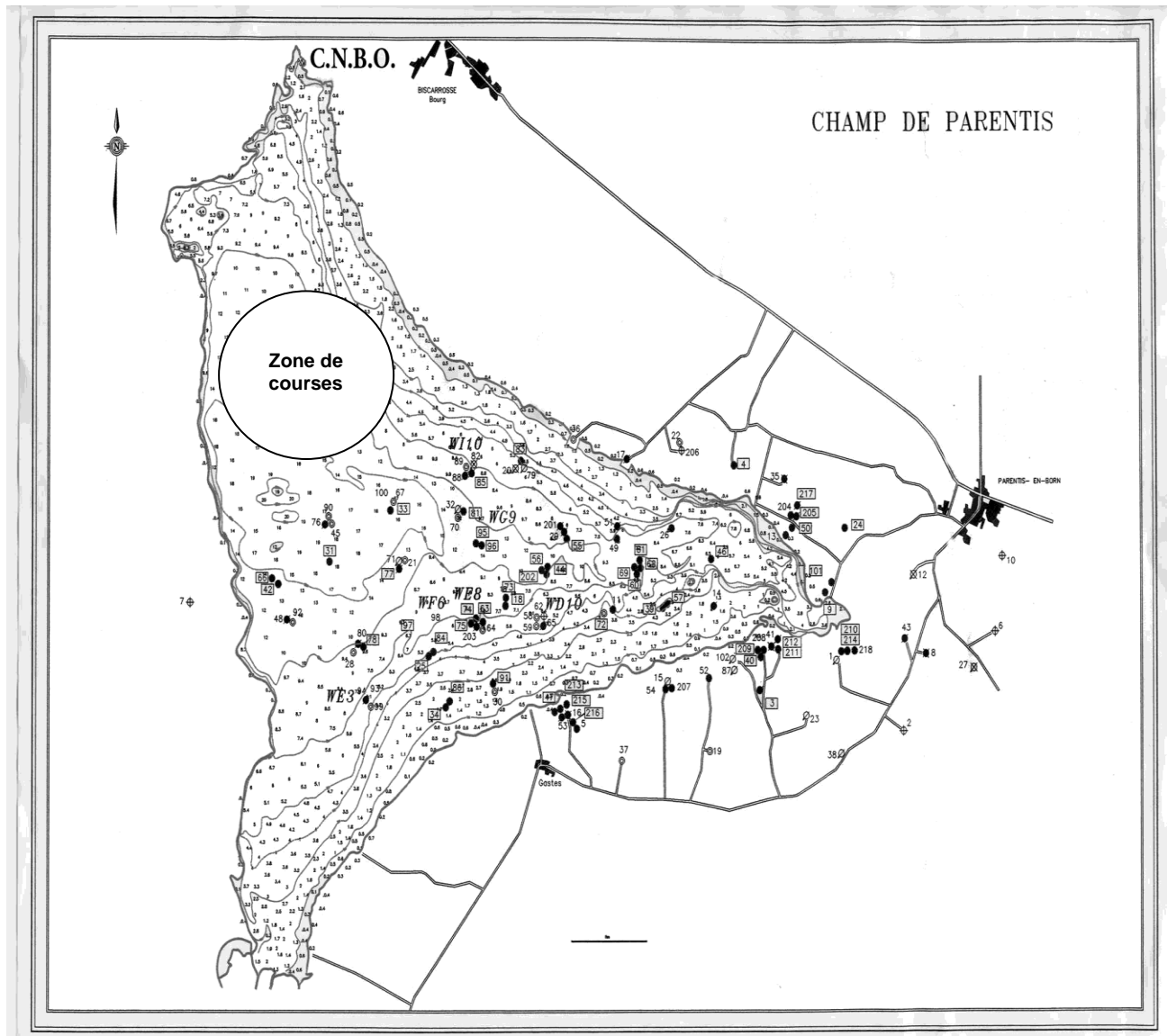


15 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse mail cnbiscarrosse@gmail.com ou par téléphone au +33 558 781 051.

Vous pouvez aussi consulter le site du club : <https://www.cnbo.fr>

Annexe « zone des courses »





CENTRE NAUTIQUE BISCARROSSE OLYMPIQUE

PARTENAIRES DE 'EPREUVE



WWW.CNBO.FR

